



Association pour le **D**éveloppement des **A**ctivités **P**hysiques à l'**A**ge de la **R**etraite
- **Secteur Albertville-Ugine**

FOYER FAPA – Rue Suarez- 73200 ALBERTVILLE – Permanence le Jeudi 17-18 h.

☎ 04 79 32 46 81 – email : adapar-a@outlook.fr – Site internet : www.adapar.fr

Consignes pour bien remplir le dossier d'inscription 2022-2023

Tout dossier incomplet ou non adapté sera retourné pour mise en conformité

Pour être complet et permettre l'inscription à l'ADAPAR pour la saison 2022-2023, le dossier doit comprendre :

- Le bulletin d'inscription (Secteur Albertville/Ugine) avec **toutes** les rubriques complétées et **signé**
- un certificat médical de non contre-indication, dûment rempli, daté de moins d'un an, et **signé**
ou l'attestation relative au questionnaire santé, (sauf si le dernier certificat fourni date de 2019, auquel cas, il est impératif de fournir un certificat médical)
- le bordereau d'assurance signé
- le recueil du consentement sur 1a Protection des Données Personnelles, **signé**
- **1** enveloppe timbrée avec votre adresse pour l'envoi de votre licence
- **1** enveloppe timbrée supplémentaire (sans adresse) pour l'envoi de la Convocation à l'Assemblée Générale si vous ne possédez pas d'adresse Mail
- **Pour éviter les pliages les enveloppes doivent obligatoirement être au format 220/110**

Le bulletin d'inscription

- Il est important d'écrire **lisiblement**, notamment pour l'**adresse mail** ou les **n°** de téléphone
- La signature est **obligatoire** : elle permet d'attester la validité des informations vous concernant et l'engagement, à respecter les règles liées au contexte sanitaire.
- l'indication de **votre préférence de communication**
- L'indication de votre droit à l'image pour la mise en ligne de photos où vous apparaissez sur le site internet de l'ADAPAR

La date

Il est nécessaire d'avoir une **licence à jour** pour la pratique de toute activité à l'ADAPAR à compter du 1^{er} Septembre 2022.

Le certificat médical

- Pour un nouvel adhérent,
⇒ la fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité physique, **daté** de moins de 1 an est **obligatoire**.
- Pour un renouvellement de licence,
la fourniture d'un nouveau certificat médical de **non contre-indication à la pratique d'une activité physique** n'est pas une obligation, **à condition de remplir le questionnaire de santé et de transmettre l'attestation signée** avec votre bulletin d'inscription
c'est **indispensable** pour l'établissement de la licence
Ce questionnaire vous permet de savoir s'il vous faudra ou non fournir un certificat médical pour le renouvellement de la licence.
Si la réponse est **NON** aux **9** questions de ce questionnaire, alors il suffira de nous retourner l'attestation (**attention vous engagez votre responsabilité**)

A noter : si le dernier certificat médical fourni date de 2019 il est caduque pour la prochaine saison et il faudra en fournir un nouveau .

Si la réponse est **OUI** à **AU MOINS UNE QUESTION**, Il faudra fournir un certificat médical => **Consultez un médecin en lui présentant le questionnaire renseigné**

Aucune licence ne peut être établie sans la fourniture de l'un ou l'autre de ces 2 documents

Le bordereau d'assurance

La loi sur les assurances nous fait obligation d'informer les adhérents de la couverture de l'assurance liée à la licence.

⇒ Vous trouverez en pièce jointe le détail des garanties indemnisées avec le contrat de base. Vous avez aussi la possibilité de souscrire à 2 **options**, « MSC IA + » pour un montant de 6 € et « Effets Personnel » (pour un montant de 27 €).

=> **coupon au bas du document à nous retourner signé.**

Le recueil du consentement (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles)

Une disposition européenne est entrée en vigueur le 25 mai 2018 pour renforcer la Loi « Informatique et Libertés », le **Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles**. Elle fait obligation, entre autres, aux associations qui collectent des informations pour la gestion de leurs activités de demander le consentement des personnes pour le traitement des données les concernant.

L'ADAPAR, pour se mettre en conformité avec cette législation vous propose donc un document, que vous trouverez en pièce jointe, à nous retourner signé.